

Prorogation du Parlement

Dans la Fonction publique fédérale, un programme-pilote d'action sociale mis sur pied en 1981 à l'intention des femmes, des autochtones et des personnes handicapées sert de modèle à un programme plus vaste maintenant appliqué dans tous les ministères fédéraux. En outre, une commission d'enquête sur l'égalité en matière d'emploi a été instituée pour étudier les pratiques en vigueur dans certaines sociétés de la Couronne touchant l'emploi de ces groupes. Et des fonctionnaires fédéraux travaillent en collaboration avec des employeurs du secteur privé pour les aider à élaborer leurs propres programmes d'action sociale.

La représentation des femmes a augmenté de façon soutenue dans les catégories professionnelle et de la gestion. Et le principe de la parité des traitements a été adopté comme ligne directrice pour toutes les conventions collectives et ententes salariales devant être conclues dans la Fonction publique.

Cette session a en outre été marquée par la désignation d'une femme à la présidence de la Chambre des communes, tandis qu'une autre était nommée juge à la Cour suprême du Canada. Deux femmes ont également accédé au poste de juge en chef en Nouvelle-Écosse et en Saskatchewan, tandis qu'une autre a été nommée lieutenant-gouverneur du Manitoba.

À l'extérieur de la Fonction publique, le Programme d'emploi des femmes et le Programme de formation des femmes dans les professions non traditionnelles ont aidé à renverser les obstacles à leur accès à ces domaines. Et la nouvelle Loi nationale sur la formation offre une aide non négligeable aux femmes désireuses d'améliorer leurs compétences ou de se recycler.

Le gouvernement est aussi intervenu pour répondre aux besoins et préoccupations de nombreuses femmes canadiennes qui sont chef de famille. Le crédit d'impôt-enfant a été porté à \$343 par enfant, et la déduction pour frais de garde à \$2000 par enfant. De plus, des modifications apportées à la Loi sur l'assurance-chômage ont permis d'assouplir et de rendre plus justes les critères d'admissibilité aux prestations de maternité et d'étendre celles-ci aux parents adoptifs.

Par ailleurs, une modification apportée au Régime de pensions du Canada permet désormais d'offrir une meilleure protection aux parents restant au foyer pour élever leurs enfants. En vertu de cette modification, une mère ou un père peuvent renoncer à occuper un emploi jusqu'à ce que leurs enfants atteignent l'âge de sept ans, sans pour autant avoir à sacrifier leurs droits futurs à une pension.

S'attaquant au problème de la violence à l'endroit des femmes, le gouvernement a apporté d'importantes modifications aux parties du Code criminel portant sur les infractions sexuelles. Ainsi, la notion de viol est désormais remplacée par celle d'agression sexuelle sous diverses formes. De plus, l'immunité du conjoint et le besoin de faire corroborer le témoignage de la plaignante sont éliminés, ce qui procure une plus grande protection aux femmes.

Des modifications apportées à la Loi sur les droits de la personne ont aussi accru la protection assurée aux femmes, notamment contre le harcèlement sexuel.

Et l'inscription du principe de l'égalité des droits des femmes et des hommes dans la Charte canadienne a sans aucun doute été la plus importante de toutes ces mesures.

Les jeunes ont également reçu leur part d'attention du gouvernement, qui a pris des dispositions pour répondre à leurs préoccupations essentielles en matière d'emploi et de formation universitaire.

À leur manque d'expérience sur le marché du travail, les jeunes ont été particulièrement éprouvés par la récession au moment même où ils auraient dû acquérir des compétences professionnelles et une discipline de travail. Le gouvernement a donc mis en œuvre plusieurs projets destinés précisément à favoriser l'emploi des jeunes travailleurs.

Il a notamment mis sur pied un programme de subventions salariales et de stages pour les aider à acquérir une expérience de travail et une formation en cours d'emploi. Katimavik, le Programme de la compagnie de travailleurs et le Programme d'emplois d'été des jeunes ont été élargis. Un programme d'extension de l'instruction et de l'emploi a en outre été institué au ministère de la Défense nationale pour procurer des emplois et une formation professionnelle aux jeunes.

Par ailleurs, les jeunes seront les principaux bénéficiaires de la Loi nationale sur la formation, qui prévoit un budget de 1,2 milliard de dollars au cours de la présente année financière pour l'amélioration des possibilités de formation professionnelle et des installations requises à cet effet. Cette loi permet également d'offrir une aide fédérale aux personnes inscrites à des cours dispensés par les provinces et le secteur privé.

Au total, plus de 300 000 jeunes canadiens auront bénéficié cette année de ces mesures et des autres programmes fédéraux de formation et d'emploi.

Le gouvernement a aussi apporté à la Loi canadienne sur les prêts aux étudiants des modifications qui doublent presque le montant maximal annuel offert aux étudiants et élargissent les critères d'admissibilité aux prêts pour les étendre

aux étudiants à temps partiel. Ce programme aura profité à 185 000 étudiants cette année.

Enfin, la nouvelle Loi sur les jeunes contrevenants assure une plus grande protection aux jeunes en leur donnant des droits explicites, en portant de sept à douze ans l'âge de la responsabilité criminelle et en prévoyant la destruction des dossiers judiciaires une fois les peines purgées et certaines autres conditions remplies.

Le gouvernement a par ailleurs accordé une attention particulière aux besoins des personnes handicapées.

Ces dernières forment l'un des groupes visés par les programmes d'action sociale de la Fonction publique. Un programme intéressant les personnes défavorisées sur le plan de l'emploi a en outre été institué pour développer les possibilités d'emploi des travailleurs handicapés dans le secteur privé.

Et la Loi sur les droits de la personne a été modifiée afin de protéger les personnes handicapées contre les distinctions injustes.

Enfin, un groupe d'étude parlementaire sur les invalides et les handicapés qui a fait rapport en 1981, année internationale des personnes handicapées, avait recommandé la prise de mesures destinées à améliorer les perspectives d'emploi et les conditions de vie de ces personnes. D'importants progrès ont déjà été accomplis dans la mise en application de plus des deux tiers de ces recommandations, et l'on s'apprête à donner suite aux autres. Au nombre des recommandations en cours d'exécution figurent l'aménagement à l'intention particulière des personnes handicapées de 5 % des logements construits dans le cadre de certains programmes de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, et d'importantes transformations aux aéroports, gares, traversiers, terminus d'autobus et autres immeubles fédéraux pour en rendre l'accès plus facile.

Le secrétaire d'État a été désigné ministre responsable des questions intéressant les personnes handicapées, et un secrétariat de la condition des personnes handicapées a été établi au sein de son ministère.

Garantir notre sécurité énergétique à un prix juste

Le deuxième grand objectif fixé au Parlement à l'ouverture de cette session était de garantir la sécurité de nos approvisionnements en énergie à un prix juste pour tous. À cette fin, le gouvernement a institué le Programme énergétique national et conclu des ententes avec les provinces productrices de pétrole. En conséquence, le système de pondération des prix de nos produits pétroliers, équitable pour les producteurs comme pour les consommateurs, a permis de maintenir les prix à la tête de puits bien au-dessous des prix mondiaux. Par ailleurs, les modifications apportées récemment aux ententes fédérales-provinciales sur l'énergie procurent une sécurité supplémentaire aux Canadiens en stabilisant les prix du pétrole pour une période de 18 mois et en leur garantissant que les prix du gaz naturel ne dépasseront pas 65 % de ces derniers dans l'est du pays, où la vente de ce produit atteint des niveaux importants. Dans l'ouest du Canada, ces prix sont encore plus bas. Et l'engagement pris en 1980 de ne pas augmenter de 18 cents la taxe d'accise sur les carburants a été respecté.

On vous a dit il y a trois ans que le gouvernement prendrait des mesures pour porter le taux de propriété canadienne de l'industrie pétrolière à 50 % d'ici 1990. La proportion de nos entreprises pétrolières appartenant alors à des Canadiens était de 28 %. Elle atteint maintenant 38 %, grâce pour une bonne part au renforcement de Petro-Canada et à une série d'incitations destinées à favoriser les investissements canadiens. De plus, la majorité des dépenses de prospection viennent maintenant de sociétés contrôlées par des intérêts canadiens, comparativement à seulement 34 % il y a trois ans. Une nouvelle société pétrolière, appelée Co-Enerco, est en outre issue de la collaboration entre le mouvement coopératif et le gouvernement fédéral.

Par ailleurs, des mesures incitatives instaurées au cours des trois dernières années ont eu pour effet d'accélérer l'économie de l'énergie et le remplacement du pétrole par d'autres combustibles. Le Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes a été prolongé, et on en a élargi les critères d'admissibilité. Les 1 800 000 foyers canadiens qui, jusqu'ici, ont reçu une subvention dans le cadre de ce programme ont réalisé des économies de 17 %, en moyenne, sur leur facture de chauffage. Parallèlement, la politique de fixation des prix du gaz naturel et les subventions accordées pour remplacer le pétrole par d'autres sources d'énergie ont aidé à réduire de 42 à 31 % la proportion des maisons canadiennes chauffées au mazout au cours des trois dernières années. Des subventions ont en outre été offertes pour la conversion des véhicules automobiles au gaz propane, et un projet-pilote a été mis sur pied pour étudier les possibilités d'utilisation du gaz naturel comprimé comme carburant. Enfin, la société Canertech a été établie pour effectuer des travaux de recherche et de développement sur les formes d'énergie renouvelables.

Les vigoureux efforts du gouvernement pour promouvoir les économies d'énergie et le remplacement du pétrole ont contribué à réduire la demande sur le marché canadien, si bien que nous avons franchi cette année le seuil de l'autosuffisance. Il y a à peine quelques années, on considérait comme optimiste de fixer à